



La santé et sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs



Cours en ligne et cours en classe



*

La santé et sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs

Élaboré par le CCHST, ce cours en classe d'une durée de deux jours procure aux gestionnaires, aux superviseurs et aux responsables de la santé et de la sécurité les renseignements dont ils ont besoin pour prévenir les blessures et les maladies professionnelles, et pour instaurer dans le milieu de travail une culture en matière de sécurité.

Principaux sujets traités

- Introduction à la formation en santé et sécurité à l'intention des gestionnaires
- Principes de la sécurité et gestion des risques
- Législation
- Planification en cas d'urgence et prévention des incendies
- Ergonomie
- Inspection des lieux de travail et enquête sur les accidents
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme

Au terme de ce cours, vous serez en mesure :

- de cerner les responsabilités qui vous incombent en matière de santé et de sécurité au travail (SST);
- de déterminer comment assumer ces responsabilités;
- de définir les risques et concevoir des pratiques de travail exemptes de danger;
- de trouver les dispositions législatives relatives à la SST qui s'appliquent;
- d'assurer un leadership en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de santé et de sécurité au travail;
- de comprendre quelles sont les conséquences d'une absence de conformité;
- de faire preuve de diligence raisonnable.

* Ce cours est également offert en mode d'apprentissage en ligne (voir l'endos pour obtenir de plus amples renseignements).

Programme du cours en classe d'une durée de deux jours

JOUR 1

MODULE 1 Les principes de la sécurité et la gestion des risques – Établir les fondements qui permettront de définir le rôle de gestionnaire concernant la protection des personnes, des biens et du matériel.

MODULE 2 La législation – Présenter la structure et les composants essentiels des lois et des règlements canadiens en matière de SST.

MODULE 3 L'identification et la prévention des risques – Fournir les connaissances nécessaires pour identifier les risques liés à l'usage de machines et d'équipement et pour élaborer des marches à suivre et des pratiques courantes visant à prévenir de tels risques.

JOUR 2

MODULE 4 La planification en cas d'urgence et prévention des incendies – Établir la marche à suivre détaillée pour garantir des pratiques de travail exemptes de danger et des méthodes d'intervention lors de situations d'urgence en milieu de travail.

MODULE 5 L'hygiène du travail – Effectuer un survol des expositions dangereuses en milieu de travail, des risques pour la santé et des méthodes utilisées pour contrôler ces expositions.

MODULE 6 L'ergonomie – Donner un aperçu des méthodes utilisées pour reconnaître et limiter les troubles musculo-squelettiques reliés au travail.

MODULE 7 L'inspection des lieux de travail et l'enquête sur les accidents – Mettre en place un processus « d'inspection des lieux de travail » servant à repérer les risques potentiels et à fournir des compétences pour enquêter et signaler les accidents, les incidents et situations dangereuses

MODULE 8 L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme – Donner un aperçu des éléments d'un programme de santé et de sécurité efficace, et présenter étape par étape la façon de procéder pour la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de santé et de sécurité.

À propos

Qui en bénéficiera?

Conformes aux normes exemplaires de gestion à toute personne responsable de la santé et de la sécurité, les gestionnaires, les superviseurs, les administrateurs, les infirmiers en santé du travail et les ingénieurs. Les Comités de santé et de sécurité au travail.

En quoi les cours me seront-ils utiles?

Les cours du CCHST permettent de comprendre le contenu de la réglementation en matière de santé et de sécurité et les façons de s'en acquitter. Les cours font appel à des méthodes d'apprentissage interactives qui permettent aux participants de mettre en œuvre leurs compétences.

Attribution

La santé et sécurité pour les gestionnaires

- American Board of Industrial Hygiene (ABHI) (autorisation n° 07-3998 pour 2008)*
- Conseil canadien des professionnels en sécurité (CCPS) (autorisation n° 08100 pour 2008)*
- Conseil canadien d'agrément des hygiénistes (CCAH) : 1 point en maintenance (autorisation n° 2008-01 pour 2008)*

La santé et sécurité pour les gestionnaires fédéraux

- American Board of Industrial Hygiene (ABHI) (autorisation n° 07-4000 pour 2008)*
- Conseil canadien des professionnels en sécurité (CCPS) (autorisation n° 08101 pour 2008)*
- Conseil canadien d'agrément des hygiénistes (CCAH) : 1 point en maintenance (autorisation n° 2008-01 pour 2008)*

La santé et sécurité pour les gestionnaires provinciaux

- American Board of Industrial Hygiene (ABHI) (autorisation n° 07-3999 pour 2008)
- Conseil canadien des professionnels en sécurité (CCPS) (autorisation n° 08100 pour 2008)
- Conseil canadien d'agrément des hygiénistes (CCAH) : 1 point en maintenance (autorisation n° 2008-01 pour 2008)

Directeur du cours pour la formation en SST

Bhawani Pathak, PhD CIH ROH

Bhawani Pathak occupe le poste de responsable des programmes de formation en SST au Canada et dans le monde. Dans le cadre de son travail au CCHST, il a rédigé une série de programmes appréciés sur la santé et la sécurité, et a contribué à la formation de nombreux professionnels du sujet. Il a également fourni des services d'expertise en matière de l'évaluation des risques professionnels.

À propos

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est un organisme à but non lucratif qui favorise l'avancement de la santé et de la sécurité au travail au Canada, à l'échelle nationale. Le CCHST offre un large éventail de services, y compris l'élaboration de programmes de formation, de l'enseignement de la santé et de la sécurité, de l'offre d'information, de la formation, de l'enseignement et de la recherche, de l'offre de services de conseil et de solutions qui appuient les programmes de santé et de sécurité, de la prévention des blessures et des maladies en milieu de travail.

Le CCHST, dont le mandat est de fournir des services de santé et de sécurité au travail, est géré par un conseil qui réunit des représentants des gouvernements.

des cours

En matière de sécurité, ces cours sont recommandés pour les gestionnaires et les superviseurs de la sécurité en milieu de travail, notamment les administrateurs, les propriétaires d'entreprises, les ingénieurs. De surcroît, les membres des syndicats ont souligné l'utilité de ces cours.

Quels sont les objectifs de ces cours?

Les cours abordent les tâches et les responsabilités qui incombent aux gestionnaires et aux superviseurs en matière de santé et de sécurité au travail, et les méthodes d'apprentissage interactive, ainsi que l'application de leurs connaissances et leurs compétences.

Nombre de crédits

Cours pour les gestionnaires et les superviseurs

Hygiène industrielle (CIH) : 2 points (CM) en hygiène industrielle

Sécurité agréés : 1 point (CMP) en maintenance

Pratiques de travail (CCAHT) : 2 points en maintenance (3)*

Cours pour les gestionnaires et les superviseurs de compétence

Hygiène industrielle (CIH) : 1 point (CM) en hygiène industrielle

Sécurité agréés : 0,5 point (CMP) en maintenance

Pratiques de travail (CCAHT) : 1 point en maintenance

Cours pour les gestionnaires et les superviseurs – cours en ligne

Hygiène industrielle (CIH) : 1,5 point (CM) en hygiène industrielle

Sécurité agréés : 0,5 point (CMP) en maintenance

Pratiques de travail (CCAHT) : 1 point en maintenance (3)*

Programme

Le programme de gestion des projets est un cours scientifique de projets qui a été développé dans de nombreux pays. Dans le monde, il existe une grande variété de guides très utiles. Le programme a été adapté à un bon nombre d'autres publications sur le thème de la sécurité et des conseils à des organismes canadiens chargés de la sécurité.



Le rôle du CCHST

Le CCHST (Centre canadien de santé et de sécurité au travail) est la ressource nationale pour les gestionnaires et les superviseurs de la sécurité en milieu de travail au Canada. Le CCHST favorise le mieux-être physique et mentale, chez les travailleurs canadiens en offrant un enseignement, des systèmes de gestion et des conseils de sécurité ainsi que la prévention des accidents.

Le CCHST fournit des renseignements exacts et impartiaux aux gestionnaires, aux employeurs, des travailleurs et des



Programme du cours en classe d'une durée d'un jour

Introduction – Fournir un cadre de gestion en matière de santé et de sécurité au travail, et proposer des moyens d'intégrer la santé et la sécurité à tous les aspects de la gestion des activités.

MODULE 1 Code canadien du travail, Partie II – Présenter la structure et les éléments essentiels du Code canadien du travail, Partie II, en soulignant de façon particulière les rôles et les responsabilités des employeurs (gestionnaires et superviseurs), et les répercussions du Programme de prévention des risques (Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, partie XIX).

MODULE 2 Identification et prévention des risques associés à la santé et à la sécurité – Fournir les connaissances nécessaires à l'identification des dangers associés à la santé et à la sécurité en milieu de travail, et mettre en œuvre des mesures de maîtrise des risques pour prévenir les risques en matière de santé et de sécurité associés à ces dangers.

MODULE 3 Planification en cas d'urgence – Établir la marche à suivre détaillée pour élaborer et mettre en œuvre un plan de préparation aux situations d'urgence conformément au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, partie XVII : Séjourner en sécurité dans un lieu de travail.

MODULE 4 Inspection des lieux de travail – Mettre en place un processus « d'inspection des lieux de travail » qui servira d'outil visant à repérer les risques éventuels et à recommander des mesures de prévention appropriées.

MODULE 5 Enquête sur les accidents – Transmettre les connaissances pour enquêter et signaler les accidents, incidents et conditions dangereuses.

MODULE 6 Politique et programme en santé et en sécurité – Donner un aperçu des éléments d'un programme de santé et de sécurité efficace, et présenter étape par étape la façon de procéder en vue de l'établissement, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes SST.

La santé et sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs de compétence fédérale*

Ce cours intensif en classe d'une durée d'un jour présente un aperçu pratique des responsabilités en matière de santé et de sécurité qui incombent aux gestionnaires et aux superviseurs au sein des organismes régis par le gouvernement fédéral canadien.

Principaux sujets traités

- ◆ Principes du Code canadien du travail et système de responsabilité interne
- ◆ Responsabilités et tâches des gestionnaires et des superviseurs
- ◆ Droits et responsabilités des employés
- ◆ Questions spécifiques : SIMDUT, ergonomie et prévention de la violence
- ◆ Enquête sur les accidents

Au terme de ce cours, vous serez en mesure :

- ◆ de comprendre vos responsabilités en tant que gestionnaire ou superviseur, conformément au Code canadien du travail, Partie II;
- ◆ de travailler de concert avec les employés et le Comité de santé et de sécurité au travail afin de déterminer et maîtriser les risques professionnels
- ◆ de résoudre les plaintes et les refus d'exécuter un travail dangereux;
- ◆ de prendre part aux enquêtes sur les accidents.

*Les employés régis par le gouvernement fédéral comprennent le personnel de la fonction publique, des sociétés d'État, des industries de transport interprovinciales et internationales, du secteur bancaire et portuaire, de la radiodiffusion, de l'extraction minière de l'uranium, du transport de marchandises et des télécommunications.

Cours en ligne pour les gestionnaires et les superviseurs



La formation en santé et sécurité pour les gestionnaires et superviseurs

Conçu par le CCHST, ce cours intensif en ligne est très apprécié et il fournit aux gestionnaires, aux superviseurs et aux responsables de la santé et de la sécurité les renseignements dont ils ont besoin pour prévenir les

blessures et les maladies professionnelles, et pour instaurer dans le milieu de travail une culture en matière de sécurité.

Ce cours en ligne traite des mêmes sujets et les modules que le cours en classe. Ce cours peut être effectué en moyenne en 8 à 10 heures environ.

Code canadien du travail, Partie II : un aperçu



La Partie II du Code canadien du travail régit la santé et la sécurité des travailleurs dans les milieux de travail de compétence fédérale. Les gestionnaires et les superviseurs représentent l'employeur sur les lieux de travail et sont responsables de s'acquitter des fonctions de

l'employeur sur les lieux de travail dont ils ont la responsabilité. Ce cours vous permettra d'acquérir des connaissances de base sur les exigences du Code et la façon dont ces dernières sont appliquées. Il constitue un point de départ utile pour ceux qui recevront une formation sur les comités de santé et de sécurité au travail, sur le SIMDUT et sur divers autres sujets en santé et sécurité au travail.

Ce cours peut être effectué en moyenne en 1 heure environ.

Principaux sujets traités

- ◆ Introduction et système de responsabilité interne
- ◆ Droits et obligations des employeurs (gestionnaires et superviseurs)
- ◆ Façons d'assumer les responsabilités de l'employeur
- ◆ Diligence raisonnable
- ◆ Droits et obligations des employés
- ◆ Responsabilités des comités de santé et de sécurité ainsi que des responsables de la SST.
- ◆ Inspections des lieux de travail
- ◆ Résolution des plaintes et des refus d'exécuter un travail dangereux
- ◆ Enquête sur les incidents
- ◆ Mise en application et conséquences en cas d'infraction
- ◆ Responsabilité pénale

Au terme de ce cours, vous serez en mesure :

- ◆ de comprendre vos obligations en tant que gestionnaire ou superviseur, conformément aux dispositions du Code canadien du travail, Partie II;
- ◆ de travailler de concert avec les employés et le comité de santé et de sécurité au travail afin de déterminer quels sont les risques professionnels et de les maîtriser;
- ◆ de résoudre les plaintes et les refus d'exécuter un travail dangereux;
- ◆ de prendre part aux enquêtes sur les accidents.

Options d'apprentissage

Cours en classe

L'inscription à nos cours en classe d'une durée d'un ou de deux jours est limitée afin d'accorder à chaque participant suffisamment d'attention et de temps de discussion. Les frais sont de 500 \$ pour le cours de deux jours et de 300 \$ pour le cours d'une journée. Ils comprennent un manuel et des notes de cours ainsi que les boissons durant les pauses. Les cours sont offerts régulièrement dans diverses villes canadiennes.

Le CCHST en visite chez vous!

Il est possible de prendre des dispositions spéciales pour donner les cours sur place, dans le lieu de votre choix et en fonction de vos besoins spécifiques.

Mode d'apprentissage en ligne

Si vous aimez apprendre à votre rythme et dans votre environnement, nos cours en ligne vous conviendront à merveille! Pour visualiser les modules du cours, il vous faut simplement un ordinateur et une connexion à Internet. Le format d'apprentissage en ligne offre tout ce dont vous avez besoin, à savoir des liens intégrés vers les sources d'information et les documents de référence, des activités d'apprentissage interactives, des outils tels un bloc-notes imprimable, des fonctions d'aide détaillées et la possibilité d'interagir avec un formateur.

Que vous souhaitiez suivre un cours à titre individuel pendant une période prédéterminée ou tirer profit de nos caractéristiques de gestion des cours à l'intention d'utilisateurs multiples dans le but de former un groupe de personnes, le CCHST a le type de licences qui vous convient.

Personnalisation des cours en ligne et modes d'apprentissage mixtes

Pour obtenir des résultats d'apprentissage optimaux, nous vous invitons à combiner notre formation en classe aux services de mentorat et/ou aux cours en ligne. Créez des modes d'apprentissage mixtes pour atteindre vos objectifs de carrière personnels ou les objectifs de votre organisme.

Le CCHST peut également personnaliser ses cours en ligne afin de vous aider à atteindre les objectifs éducatifs de votre organisme!

Calendrier des cours et inscription

Pour connaître les prochains cours en classe, discuter d'un cours personnalisé ou vous inscrire à un cours en classe ou en ligne, communiquez avec le Service des demandes de renseignements et à la clientèle au numéro **1-800-668-4284**, ou consultez la liste des cours à l'adresse www.cchst.ca/education/.

